



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance ordinaire du :</b> 13 novembre 2025	<b>Délibération n°2025-11-13 /05</b> Affaires juridiques
--	---

Le 13 novembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, délibérant convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHALANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 07/11/2025

**ETAIENT PRESENTS (29) :**

M. Strehalano, M. Thevenot, Mme Krawezyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (04) :**

Mme Brasset à Mme Roy, M. Zakaria à M. Poisson, M. Studzinska à M. About, M. Duranteau à Mme Jason

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : M. SURIE**

**OBJET :** Désignation d'un représentant du groupe « Vivre Soisy » au sein de deux commissions municipales permanentes

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,

**VU** la délibération n°2020-06-03/04 du 3 juin 2020 relative à la constitution des Commissions municipales permanentes et à l'élection de leurs membres,

**CONSIDÉRANT** que conformément à la délibération n°2020-06-03/04 du 3 juin 2020 susvisée, toutes les Commissions municipales permanentes – hormis Finances Locales, Budget de la Ville, Administration générale, personnel et fêtes et cérémonies – sont composées de 9 membres maximum réparties comme suit :

- 6 pour la liste « Soisy Avenir »
- 1 pour la liste « Vivre Soisy »
- 1 pour la liste « Soisy Ensemble »

Accusé de réception en préfecture  
095-219505889-20251119-DEL2025111305-DE  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

- 1 pour la liste « Soisy Respire »

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la sortie de M. HEUBERT en février 2025 de la liste « Vivre Soisy », il n'existe plus de représentant de cette dernière au sein des Commissions suivantes :

- Commission Action sociale, logements et petite enfance,
- Commission Culture, Animation.

**CONSIDÉRANT** que pour respecter la composition des commissions, telle que prévue par la délibération n°2020-06-03/04 du 3 juin 2020, et le principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau représentant de la liste « Vivre Soisy » pour chacune des commissions précitées,

**CONSIDÉRANT** que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur DELAROCHE, au sein de :

- La Commission Action sociale, logements et petite enfance

**RAPPELLE** que la composition de la commission Action sociale, logements et petite enfance est, en conséquence de cette désignation, la suivante :

**Pour la liste « Soisy Avenir » :**

- M. SURIE
- M. DACHEZ
- Mme ROY
- Mme MEBREK
- Mme COGNE
- M. DELUCHEY

**Pour la liste « Vivre Soisy » :**

- M. DELAROCHE

**Pour la liste « Soisy Ensemble » :**

- M. AMEDEO

**Pour les Indépendants :**

- M. HEUBERT

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur CORCEIRO, au sein de :

- La Commission Culture, Animation

**RAPPELLE** que la composition de la commission Culture, Animation est, en conséquence de cette désignation, la suivante :

**Pour la liste « Soisy Avenir » :**

- Mme UMNUS
- Mme FAYOL DA CUNHA
- Mme ROY
- M. MALNATI
- M. ZONTONE
- M. FRANCINE

**Pour la liste « Vivre Soisy » :**

- M. CORCEIRO

**Pour la liste « Soisy Ensemble » :**

- M. BEKARE

**Pour les Indépendants :**

- M. HEUBERT



Le secrétaire,  
Alain SURIE



Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
Pascal TREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 NOV. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 19 NOV. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 19 NOV. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.